

MAIRIE  
SAINT ROMAN DE CODIERES

04 67 81 30 50  
ou  
09 62 30 97 22

mairiestroman@orange.fr  
www.saintromandecodieres.fr

#### SOMMAIRE

- Comptes-rendus des Conseils municipaux des 16 février, 9 mars et 9 avril 2018 (extraits)
- Informations municipales
- Informations diverses
- Nature, culture et festivités
- Tribunes, idées

#### Infos dernière minute

#### Réunion publique sur l'eau

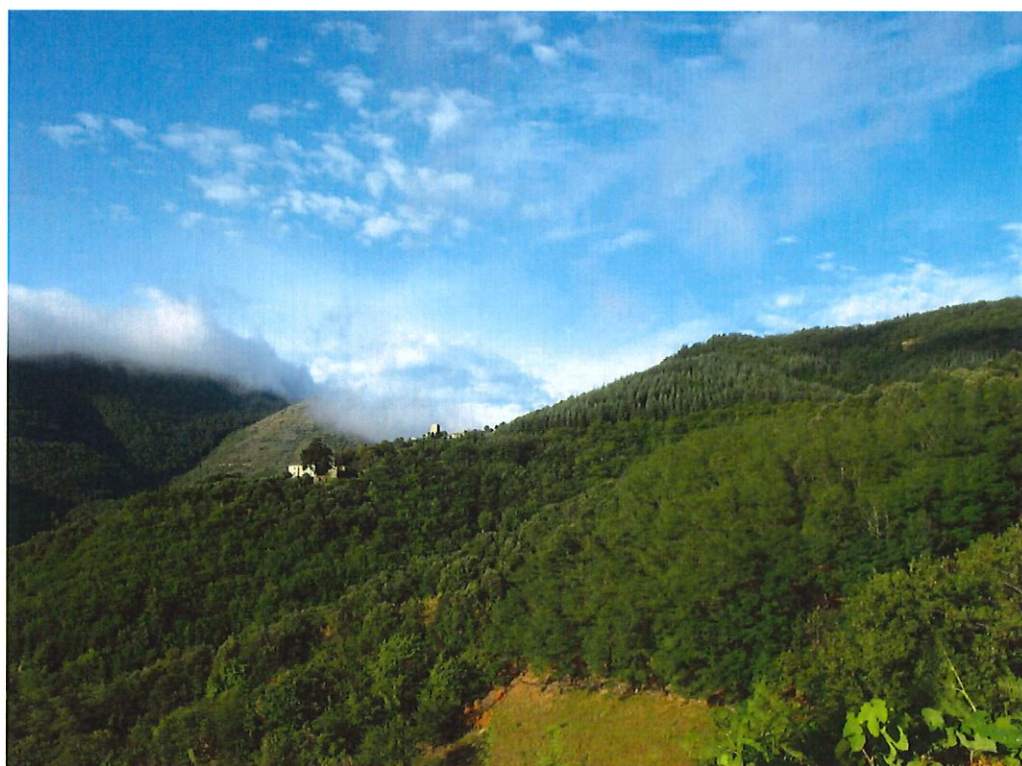
Mardi 15 mai à 18 h  
En mairie,

animée par :  
A. Canalès, spécialiste dans ce domaine au Sivu Ganges/Le Vigan. Y seront exposées les lois concernant l'eau domestique, de captage, de surface etc. Vous pourrez poser toutes questions utiles.

# Bulletin communal

Année 2018 n°89

Date de parution : Avril



Ce bulletin vous trouvera tous, je le suppose, très occupés par les travaux que la saison réclame. Les épisodes cévenols très redoutés nous ont épargnés cette année. Malgré tout, les nappes phréatiques sont, dans le Gard, toutes passées au vert.

L'INSEE vient de nous communiquer les chiffres de sa dernière enquête. Pour cette administration nous sommes 184 habitants permanents, et si nous rajoutons le ratio des habitants occasionnels, St Roman possède une population totale de 199 habitants. Le départ de notre jeunesse vers des études supérieures a légèrement freiné l'augmentation de notre population (plus 11 habitants). Notre vie communale est paisible, alors que des parties du monde sont plongées dans le malheur de la guerre et de l'oppression, nous y goûtons la tranquillité d'une société en paix.

Considérons cela comme le bien le plus précieux.

Bon printemps à tous !

Luc Villaret

Ont contribué à ce bulletin : Amine, Sara et Youssef Atbib (de la Calmette), Pierre Boissière, Cécile Calvet, Geneviève Decisier, Sylvie de Haynin, Zoé et Léo Forêt (de Camplo), Françoise Jutteau, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Isa Odenhardt, Florence Rémy, Xavier Rouau, Francis Sauzet, François Thévenin, Luc Villaret et ...  
... Victor Hugo



## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### Conseil municipal du 16 février 2018 (Extraits)

Etaient présents : Luc Villaret, Gaultier Sordoillet, Gérard Etancelin, Thierry Landes, Sylvie Fenétrier, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Adrienne Lautric.

Nicole Caillat donne procuration à Pierre Boissière.

Absente : Nathalie Sordoillet

Secrétaires de séance : Adrienne Lautric, Geneviève Decisier

#### 1. Autorisation donnée au maire à déroger à la loi Montagne pour l'aménagement de la plate-forme filière bois

Pour instruire la demande de subvention présentée pour le projet de filière bois, le sous-préfet du Vigan demande, dans une lettre du 27 octobre 2017, qu'une délibération motivée du Conseil municipal autorise le maire à déroger au principe d'urbanisation en continuité de l'existant posé par la loi Montagne (art. L.122-7 du code de l'urbanisme et 4<sup>ème</sup> du L.111-4 du même code).

Le maire donne lecture d'un projet de délibération, adoptée à l'unanimité.

*Le Conseil municipal,*

- « *Considérant que le projet de mettre en place, sur le territoire de la commune, une filière d'activités économiques bois-énergie est particulièrement important, opportun et stratégique car : il permettra de préserver et valoriser, sur le très long terme, le patrimoine forestier de la commune, lequel patrimoine constitue son unique gisement significatif de développement économique ; il permettra, à court-moyen terme, de créer un nombre significatif d'emplois ; il s'inscrit pleinement, en valorisant la biomasse, dans le cadre plus général de la lutte contre le changement climatique au travers de la transition énergétique.*

- « *Considérant qu'il a été pleinement et régulièrement informé de la gestation de ce projet au cours des cinq dernières années. Qu'il a pris connaissance, en particulier, de la note de Février 2017 qui en a présenté les aspects qualitatifs et quantitatifs aux partenaires et ou financeurs de la commune (Communauté de communes, chambre de commerce, Région, Etat....).*

- « *Considérant que depuis janvier 2018, les dernières conditions suspensives à la mise en œuvre de ce projet ont été levées, à savoir l'acquisition définitive du terrain de la plateforme et des droits de passage de ses deux routes d'accès, ainsi que l'accord de principe sur le projet des partenaires et ou financeurs concernés.*

- « *Considérant que la mise en œuvre de ce projet passe par l'obtention d'un permis d'aménager pour la plateforme et que cette obtention implique elle-même que soit sollicitée et obtenue une autorisation de défrichement. Que l'instruction de cette autorisation de défrichement est en cours.*

- « *Considérant que le terrain de la plateforme n'est pas boisé, que son aménagement projeté est compatible avec les objectifs de protection de terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux 1 et 2 de l'article L.145-3.*

- « *Considérant que le projet ne porte en aucune manière atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et ne présente aucun danger quant à la salubrité et à la sécurité publique.*

- « *Considérant qu'il s'agit d'aménager une plateforme sur un terrain de 3 000 m<sup>2</sup>, avec la construction d'un hangar de 200 m<sup>2</sup> et des bâtiments annexes d'environ 40 m<sup>2</sup>.*

*Affirme que :*

- *le projet n'est pas de nature à favoriser, par sa localisation ou sa destination, une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants, et ne compromet pas les activités agricoles ou forestières notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrains faisant l'objet d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que de périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques ;*

- *la commune ne subit pas de pressions foncières dues au développement démographique ou la construction de résidences secondaires ;*

- *le projet est compatible avec les objectifs de protection de terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévu aux I et II de l'article L.145-3 ;*

- *le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, n'entraîne aucun surcroît de dépenses publiques, et n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.110 du code de l'urbanisme.*



## Les derniers Conseils municipaux (suite)

Cette délibération devra être soumise à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Fort de tous ces « considérant », le conseil municipal autorise Luc Villaret, maire, à déposer une demande d'aménagements auprès des services compétents.

### **2. Travaux de mise en sécurité et devenir de la maison Soulier**

Par deux fois, les 25 janvier et 2 février, le collectif de Bourras (représenté par Cécile Calvet) est venu en mairie à la fois pour faire part des évolutions internes de ses structures, pour présenter des éléments de budget prévisionnel, et pour demander que soient rapidement arbitrées deux questions : la mise en sécurité des lieux souhaitée avant la fin du printemps ; la mise à disposition des locaux.

Les conseillers se sont réunis en commission le 9 février pour discuter des nouveaux éléments et donner leurs avis au sujet du devenir de cette maison achetée il y a près de trois ans. Un compte rendu a été fait, en interne, sur les positions de chacun.

#### **« Travaux de mise en sécurité »**

De l'ensemble des conclusions de la réunion de travail du 9 février entre les conseillers, le maire retient qu'il « est urgent de mettre en sécurité le bâtiment ». Il précise qu'il y a une obligation de passer par des architectes puisqu'on touche à la structure du bâtiment. Il ajoute qu'il souhaite mandater les architectes de l'Atelier b à Avèze qui nous feraient bénéficier de relevés déjà faits. Il note le souhait de P. Boissière de faire appel à d'autres architectes pour permettre la concurrence.

Il expose les 2 hypothèses ressortant de la commission et s'exprime sur les choix pour lancer l'étude : **a)** la mise en sécurité minimale, avec statut d'entrepôt, et **b)** la remise en état de la maison de façon à ce que sa conformité y autorise à y recevoir du public.

Le Conseil accepte à la majorité la solution b), Pierre Boissière étant pour sa part favorable à une mise en sécurité minimale. La majorité du Conseil souhaite que les travaux portent sur : la solidité de la structure, les arrivées et évacuations d'eau, l'installation de sanitaires, l'électricité, les huisseries.

#### **« Le devenir de la maison Soulier »**

Pour le maire, le devenir de la maison sera fonction du coût des travaux.

Puis chacun des conseillers prend la parole, a lieu une longue discussion de laquelle la secrétaire de séance extrait :

T. Landes dit qu'on devrait reprendre ce qui a été évoqué en réunion de travail du 9 février, à savoir que les conseillers sont d'accord de destiner ces locaux au collectif de Bourras.

G. Etancelin dit que la destination des lieux n'est pas arrêtée mais qu'il faut faire les travaux d'ensemble.

F. Pascal estime qu'on devrait y faire un minimum de confort et sanitaires pour qu'on puisse s'en servir pour du public et y faire une maison ouverte et associative. G. Decisier et A. Lautric vont dans le même sens et ajoutent un bail en fonction des travaux.

Le maire propose aux conseillers volontaires de l'accompagner chez les architectes. P. Boissière le souhaite.

### **3. Subvention aux associations**

- une subvention de 300€ à Radio Escapade est accordée à l'unanimité.

- pour Exhale (et son festival Les Romanesques), le maire propose que l'aide ne soit pas financière mais plutôt logistique et matérielle. (Voté à l'unanimité).

### **4. Adoption de la charte «Pour une nuit étoilée en Cévennes »**

Le maire fait lecture d'une proposition du Parc national des Cévennes de soutenir son initiative d'améliorer la qualité de la nuit et du ciel étoilé en Cévennes, en recensant les points lumineux de l'éclairage public communal et les perspectives de leur rénovation. (Voté à l'unanimité)

### **5. Subvention aux voyages scolaires**

Est reconduite à l'unanimité une subvention de 80€ par voyage et par enfant.

La séance est levée à 22 heures.



## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### Conseil municipal du 9 mars 2018 (Extraits)

Etaient présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Thierry Landes, Pierre Boissière, Frédéric Pascal, Gaultier Sordoillet, Adrienne Lautric.

Sylvie Fenétrier donne procuration à Adrienne Lautric ; Gérard Etancelin donne procuration à Luc Villaret.

Absentes : Nicole Caillat, Nathalie Sordoillet.

#### 1) Autorisation à donner à M. le maire de déposer un dossier de déclaration « Loi sur l'eau » pour la création d'un hangar communal au lieu-dit « Frigoulet »

*Le Conseil municipal*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, vu le Code de l'urbanisme,*

*Considérant le besoin de construire un hangar communal pour les services techniques de la mairie,*

*Considérant que la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés est de 55 560 m<sup>2</sup>, soit supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha, nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau »,*

*Sur le rapport de Monsieur le maire et sur sa proposition,*

*Après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire de déposer un dossier de déclaration « loi sur l'eau » pour la création d'un hangar communal au lieu-dit «Frigoulet ».*

Adopté à l'unanimité.

2) A la demande de l'association Des racines à la tête, qui souhaite que la mairie s'engage à lui louer la maison de Bourras, **la question de la destination de la maison Soulier** est ajoutée à l'ordre du jour (accord à l'unanimité).

Le maire déplore la peur de l'association qu'il y ait des intentions secrètes destinées à lui porter préjudice. Puis il propose au vote du Conseil le texte suivant : *"Le Conseil s'engage à continuer à travailler à l'élaboration d'un bail locatif mettant la maison Soulier à la disposition de l'association "Des racines à la tête". Les conditions définies par le bail touchant aux loyers, et les conditions d'utilisation des lieux seront déterminées en fonction des études en cours (architectes, devis de professionnels) qui seront disponibles à la fin du mois de mars 2018".*

Le débat est ouvert par Geneviève Decisier qui tient à faire une déclaration préalable solennelle : elle regrette que le sujet soit traité dans une ambiance aussi délétère. En témoignent les rumeurs la concernant qui laissent croire que sa liberté de pensée et son indépendance seraient influencées par ses amitiés. Elle souligne ses capacités de jugement et de décision autonomes, tant en tant que femme indépendante qu'en tant qu'élue. Elle insiste sur la quasi impossibilité de poursuivre un travail serein sur les affaires publiques, dans un climat où la division est systématiquement recherchée par certains.

Cette déclaration a eu l'effet d'une bombe, dont l'impact a abouti à un silence gêné remplaçant la récrimination contestataire prête à surgir.

Puis la motion proposée est votée à l'unanimité.

Puis, à la demande de Frédéric Pascal, le texte est repris pour que l'engagement soit plus ferme. Après discussion, le texte proposé au vote est le suivant :

*"Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à louer la maison Soulier à l'association « Des racines à la tête ». Les conditions définies par le bail touchant aux loyers et aux conditions d'utilisation des lieux seront déterminées, en fonction des études en cours (architectes, devis professionnels) qui seront disponibles avant la fin du mois de mars 2018".*

Voté 3 voix contre, 6 voix pour.

Puis la secrétaire fait voter l'acceptation de l'annulation du premier vote. (Unanimité).

La séance est levée à 20h30.



## Les informations municipales

### Le budget de la commune

#### Le budget 2017

Le budget de l'année passée vient d'être examiné par le Conseil municipal réuni le 9 avril. Il a été constaté que comme les autres années il a été très raisonnable. Les dépenses de fonctionnement, très serrées, nous ont permis en section investissement de renouveler une partie du matériel communal : tracteur, broyeur de végétaux verts et matériaux divers. Ceux-ci ont permis à l'équipe des employés communaux d'améliorer les équipements municipaux : embellissement des espaces « Containers », aménagement intérieur de la bergerie de « Trescol », création d'un local pour le rangement de la scène, réparations de la voirie ... Cette gestion rigoureuse de notre budget nous permet d'augmenter notre trésorerie et d'envisager, malgré les baisses de dotations d'Etat ou départementales, les investissements futurs avec sérénité. Il a été voté à l'unanimité.

#### Le budget prévisionnel 2018

Pour cette année, il vient d'être voté. N'oublions pas qu'il est un véritable tableau de bord. En rubrique fonctionnement il est comme d'habitude, très raisonnable. En investissement, trois axes sont à noter :

- - la mise en sécurité de la maison « Soulier » de façon qu'elle puisse recevoir du public ;
- - la rénovation sérieuse de la voirie communale : chemin de Peyridier ainsi que celui de Camplo ;
- - l'agrandissement du cimetière communal.

Ce budget, voté à l'unanimité, est, je le répète, le véritable outil qui guidera notre action pour cette année.

Le vote du budget est un moment « clé » dans la vie municipale.

Ceci m'inspire une réflexion. Ce débat se déroula à ma grande surprise en l'absence, contrairement aux derniers Conseils, de tout public.

LV

### Réflexion républicaine

La loi exige que tout Conseil municipal, sauf exception réglementée, soit public. On ne peut que se réjouir qu'il soit permis aux citoyens d'être témoins des débats de Conseils, car c'est une preuve de démocratie.

Pour conforter et appuyer cette règle, il est de coutume dans notre commune que le public présent soit invité à s'exprimer. Cela est une preuve de vie communale active et républicaine. On ne peut donc que constater l'existence d'une vraie relation citoyens-élus, absente de bien des communes.

Cette situation, qui déroge à la règle du silence imposé au public, voulue et impulsée lors de la précédente et de l'actuelle mandature, n'est pas une invitation à transformer un Conseil en réunion publique. Les débats contradictoires nécessaires du Conseil, ne peuvent être influencés par la défense d'intérêt particulier. Les conseillers élus, composant le Conseil municipal, exposent leurs convictions touchant à l'intérêt général, un vote les sanctionne.

Je ne saurais qu'inviter avec insistance les citoyens à assister aux Conseils municipaux. Je ne peux que renouveler la promesse que le public y sera consulté. Mais le fait de ne se déplacer qu'avec l'espoir « d'influencer » le Conseil est vain et anti républicain.

Usons de la démocratie, ne l'usons pas.

LV

### Un point sur la Fibre (FTTH)

Le Département s'est donné pour tâche de raccorder d'ici 2023 les communes non encore desservies par la « fibre optique ».

Un accord a été passé entre le SMEG ( syndicat d'électrification), ENEDIS et le Département afin de l'acheminer par les lignes haute et moyenne tension. La FTTH permet une réception de 50 à 100 Mb alors que les lignes cuivre nous raccordant aujourd'hui n'ont qu'une capacité maximale de 30 Mb.

Une expertise a été menée dans les communes du Gard, pour donner une idée : La commune de Sumène possède un débit supérieur ou égal à 5 Mb pour 89 % de ses abonnés dont 78 % est supérieur ou égal à 10 Mb.

Pour St Roman 56 % des utilisateurs possèdent un débit supé

rieur ou égal à 5 Mb dont 0 % est supérieur ou égal à 10 Mb.

Les négociations sont en cours entre le Conseil départemental et les entreprises, mais la doxa départementale veut que les communes en situation critique soient prioritaires (dont St Roman) et que le planning qui est en train de s'élaborer soit réalisé avant 2023.

On peut donc tabler sur le fait qu'aujourd'hui, techniquement, la pose de la fibre est facilitée par les accords Département/Enedis/SMEG, et que notre commune est notée comme critique, donc prioritaire.

En restant raisonnable on peut espérer voir notre système de réseau de distribution téléphonique amené à un très bon niveau d'ici 3 ou 4 ans.



## Les informations municipales

### La filière bois énergie

Notre projet de création d'une filière bois énergie sur notre commune progresse.

En parallèle de ces démarches administratives, nous vous avons déjà mentionné, dans un bulletin antérieur, plusieurs projets d'études menés par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) portant sur la forêt de Saint Roman.

C'est en juin prochain que nous aurons l'avis de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur le principal de ces

projets. C'est donc dans un bulletin ultérieur que nous serons en mesure de vous donner une information complète sur ces études et sur leur intérêt pour notre commune.

G.D



### Une association des propriétaires forestiers à Saint Roman de Codières « Saint Roman des Forêts »

A l'initiative de la mairie et sous les auspices du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), une Association syndicale libre de gestion forestière a été créée à St Roman fin 2016, sous le nom de « Saint Roman des Forêts ». Les enjeux locaux démontrent l'intérêt de constituer une telle association dans notre commune couverte à 90% de taillis, bois et forêts, notamment en articulation avec le projet de plateforme de transformation du bois. L'objectif principal de cette association est de regrouper ceux qui veulent agir collectivement face au dépérissement du châtaignier pour entreprendre des actions concertées de gestion et de mise en valeur de leur territoire. En d'autres termes, les adhérents à l'association restent maîtres sur leurs parcelles mais s'engagent à participer à des projets décidés d'un commun accord qui dépassent leur périmètre individuel. L'association devient ainsi l'interlocuteur unique permettant de simplifier les relations avec des prestataires (diagnostics, coupes, terrassements, repeuplements, etc.) ou des administrations (aides, subventions, autorisations, etc.).

La première action commune à mettre en œuvre par l'association est la rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG). Le PSG est un outil pratique pour mieux connaître sa forêt, définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre, prévoir un programme précis de coupes et travaux, établir un bilan périodique. Grâce à l'appui du CRPF, un prestataire a été identifié et le PSG devrait être réalisé avant la fin 2018.

« Saint Roman des Forêts » regroupe à ce jour une douzaine de propriétaires de la commune, pour une surface cumulée de plus de 200 hectares. C'est un bon début, mais c'est encore peu devant la totalité de la surface boisée de la commune. Plus nombreux, nous serons plus efficaces ! Rejoignez l'association !

Renseignements auprès de la mairie de Saint Roman de Codières

04 67 81 30 50 ou 09 62 30 97 22

mairiestroman@orange.fr

Xavier Rouau  
Le Prat

Président de l'association Saint-Roman des Forêts

### Rappel !!

### Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, utilisons le broyeur de la mairie !

Une circulaire du Préfet de région datée du 13 février 2018 rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts, bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, reste interdit en toute période et sur l'ensemble du territoire, en raison notamment des risques sanitaires.



## Les informations municipales

C'est la raison pour laquelle la commune s'est munie d'un broyeur de végétaux.

Pour effectuer une session de broyage, quelques consignes :

- il suffit de déposer en tas les branches et les végétaux, dans un endroit accessible au tracteur (terrain plat et stable).
- pour le bon déroulement du broyage des végétaux, il est impératif que le bois soit vert, et non déjà sec.

- inutile de couper les branches, bois en petit morceau, une bonne longueur des branchages demande moins de manutention.

- le diamètre maximal pour le broyage est de 18 cm.

Le BRV (bois raméal fragmenté) est une véritable ressource pour nos jardins.

Ce service, gratuit pour tous les résidents de la commune, a déjà été utilisé par plusieurs familles.

Pour tout renseignement ou prise de rendez vous, il suffit de prendre contact avec la mairie.

(Jours d'ouverture : mardi de 11H00 à 17H00 ; vendredi de 11h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Par téléphone 04-67-81-30-50 (ou 09 62 30 97 22) ou par courriel mairiestroman@orange.fr)



PB

## Les informations diverses

### Conducteurs, ATTENTION !!!

Les beaux jours reviennent. Nos petites routes peuvent être fréquentées par d'autres que nous-mêmes : troupeaux de chèvres et de brebis, chiens de troupeaux et chevaux ...

Alors, prudence !!

GD



### CONDUCTEUR ATTENTION UN ANIMAL RESTE IMPRÉVISIBLE

Beaucoup ignorent que le cheval reste un animal peureux et imprévisible, même bien dressé et bien monté.

Pour votre sécurité, celle du cavalier et de sa monture :

- ▶ ralentissez,
- ▶ ne klaxonnez pas,
- ▶ élargissez vos distances de sécurité

Compter 5 mètres de sécurité

Prendre au moins 2 mètres pour doubler

© 2018 AKE TOIT. Tous droits réservés. Reproduction interdite sans autorisation écrite de l'auteur. 03 67 81 30 50. www.ake-toit.com

aKeToit.com



## Les informations diverses

### L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

ABC...

La Charte du Parc National de Cévennes (PNC) que nous avons élaborée en commun prévoit l'animation d'une politique partagée de la connaissance de la biodiversité. Le Ministère de l'écologie pousse à l'amélioration de cette connaissance pour créer un outil d'aide à la décision et à l'action.

Les candidatures des communes de Sumène, Saint-Martial et Saint-Roman ont été acceptées, ce qui implique une subvention conséquente et un important effort d'investissement pour la réalisation des objectifs. Nous nous sommes regroupés, mis au travail, équipes techniques, spécialistes et élus pour organiser ce chantier qui doit durer 18 mois avant de présenter les résultats.

L'axe principal est de disposer et partager l'information naturaliste. Car c'est bien tous ensemble, habitants, élus salariés, bénévoles, techniciens, scientifiques, associations, déjà actifs sur nos communes que nous allons construire des pistes d'actions locales en faveur de la biodiversité.

Chacun sera invité à participer aux animations et sorties liées au programme de l'inventaire pour compléter les connaissances. Les habitants et les écoles comme les élus seront les premiers invités à s'impliquer.



On a tous à apprendre de notre environnement pour savoir comment le préserver.

La journée de lancement est fixée au samedi 26 mai prochain, le programme sera communiqué par voie de presse ou sur le site internet de notre commune.

A.L

### La Charte Natura 2000 : un outil d'animation territoriale

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses » FR9112012 a été désignée en 2006 sur un territoire entre Garrigues et Cévennes. Elle s'étend de Saint-Julien-de-la-Nef jusqu'à Pompignan, en passant par Sumène, Cros, Conqueyrac, Moulès-et-Baucels, Saint-Roman-de-Codières, Saint-Bauzille-de-Putois, Ganges, La-Cadière-et-Cambo et Saint-Hippolyte-du-Fort. Cette zone est l'habitat de prédilection du rapace le plus menacé de France l'aigle de Bonelli et du seul couple de vautours percnoptère du département de l'Hérault. La ZPS abrite également d'autres espèces, qui attestent de la présence d'enjeux importants pour la préservation de la biodiversité, comme l'aigle royal, le circaète Jean le Blanc, le rollier d'Europe et le grand-duc d'Europe.

Depuis maintenant deux ans, la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, est chargée de l'animation du site avec Bérenger REMY engagé comme opérateur local. Cet engagement est le témoin d'une volonté de favoriser la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DocOb) sur le territoire. D'autres outils Natura 2000 existent et aident à l'application des actions de conservation, comme la charte Natura 2000 annexée au DocOb. Cette charte est un ensemble d'engagements de pratiques respectueuses de l'environnement, et est adressée aux propriétaires fonciers de la ZPS. Tout récemment, ce guide de bonnes pratiques a fait l'objet du stage de Clara Bernard, étudiante en Licence Professionnelle de Développement et Animation des Territoires Ruraux. Elle travaille parallèlement le graphisme de la charte et la communication des enjeux du site avec les acteurs locaux. Actuellement, Clara et Bérenger préparent deux réunions informatives et participatives qui auront lieu les **15 et 16 mai** prochains à Ganges et à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Pour plus d'informations sur ces réunions, contactez Bérenger REMY - [bremy@cdcgages.fr](mailto:bremy@cdcgages.fr) - 06.42.25.61.34.

Clara Bernard, actuellement en stage professionnel au pôle animation Natura 2000 de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. [bernardclara16@yahoo.fr](mailto:bernardclara16@yahoo.fr)





## Nature, culture, festivités

Le repas des seniors et la fête des enfants en images  
On s'en souvient encore  
C'était le 4 janvier 2018



Nicole Caillat, conseillère municipale, à l'heure de publier ce bulletin nous lui souhaitons courage et prompt rétablissement !



Cécile Calvet anime merveilleusement l'après repas



Tout le monde met la main à la pâte !  
Ci contre Luc Villaret, Maire.

## LES ROMANESQUES,

notre festival, et sa 3ème édition les **25 et 26 août 2018**

Au programme, il y aura, à partir du marché rural de l'été, le requiem de Mozart, un concert sous les étoiles, un spectacle à l'aube, la balade artistique contée, un pique-nique champêtre, 24 heures chrono d'écriture pour toutes les personnes qui ont envie d'écrire, un montage cinéma pour les jeunes voulant s'y inscrire, et, en continu, musiciens, jeux d'enfants, acrobates, poètes, peintres, comédiens, et les spectateurs auront une superbe surprise musicale en clôture du dimanche.

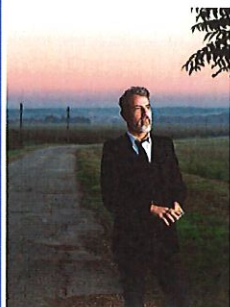
Une tombola va débiter très prochainement, et chacun pourra ainsi contribuer au financement de ces magnifiques journées et nuit en achetant un ticket. De très beaux lots sont déjà arrivés et toute personne qui le souhaite peut encore solliciter un annonceur ou trouver un lot cévenol ou culturel.

[www.lesromanesques.fr](http://www.lesromanesques.fr) association Exhale, Hélène Angellier-Coussy et toute l'équipe.

A.L



## Nature, culture, festivités

**Alain Guyard**ou « **Faut-il tuer les vieux à la naissance ?** »[www.diogeneconsultants.com](http://www.diogeneconsultants.com)

Dans le cadre d'un partenariat construit avec la médiathèque de Ganges, Alain Guyard est venu, à l'occasion du cinquantenaire de mai 68, nous entretenir du rapport entre autorité et politique. C'était le 24 février dernier.

La bergerie était pleine, et des réservations avaient du être refusées. Celui qui se comme un « *philosophe forain* » et « *bonimenteur* », n'est pas tout à fait un philosophe comme les autres. Il cherche à faire descendre la philosophie de ses hauteurs, pour l'ancrer dans le sol des villes ou des territoires. Et la convertir en un spectacle, vivant, subversif, interactif.

Le premier volet de son master class de philo a donc eu lieu à Saint Roman ; les deux autres seront à la médiathèque de Ganges **les jeudis 31 mai et 20 septembre prochains.**

A retenir !

GD

**Rencontre philo**

Nous avons assisté le samedi 24 février à la rencontre avec le philosophe Alain Guyard. Dans le cadre d'une série de conférences ayant pour thème : la rupture avec la tradition.

N'oublions pas le cinquantenaire de mai juin 68.

Sous l'angle d'une mise en scène triviale ayant pour fonction de dédramatiser la fonction de philosophe, notre faux bonimenteur nous brossa une vraie mise en perspective philosophique, depuis Platon jusqu'à nos jours, de la naissance et de l'évolution du concept de démocratie.

Platon (l'athénien) définit l'action politique devant s'émanciper de la forme de gouvernance guerrière de conquête spartiate et des deux extrêmes politiques athéniens : démagogues et sophistes. Il proposera une nouvelle voie, dans son texte « A propos de l'Etat » plus connu sous le nom « La République ». Cette forme politique, moderne en son temps, fut poursuivie et légèrement amendée par « Les Lumières ». La première véritable remise en cause le fut par Hanna Arendt qui critiqua les formes autoritaires de pouvoir qui s'appuient sur la tradition, la force et la religion.

Cette vaste fresque philosophique démarrant de -315 avant JC à nos jours nous fut brossée avec brio par notre philosophe bateleur. Elle s'est conclue par la proposition d'un philosophe moderne, Jacques Rancière qui définit la politique par la création d'espace de liberté. Pour lui, nous avons vécu ces moments lors de la Commune de Paris, les débuts de la révolution Russe, les premiers temps des événements de mai juin 68.

Un débat fourni démarra sous la forme de questions réponses où notre sage penseur explicita les concepts philosophiques pouvant faire office de réponse.

L. V

### Saint-Roman-de-Codières Philo à la bergerie <sup>27/2/18</sup>



#### ■ Rupture avec la tradition avec Alain Guyard.

Samedi 24 février, dans le cadre de trois soirées programmées cette année par la médiathèque Lucie-Aubrac de Ganges sur le thème de la modernité, et en association, pour cette première séance, avec la médiathèque de Saint-Roman, l'écrivain et philosophe Alain Guyard a proposé une master classe sur le thème "Rupture avec la tradition".

Dans sa performance, le philosophe forain, évoquant Platon, les Lumières et Hannah Arendt, a surtout abordé, en cette année anniversaire des événe-

ments de 1968, la rupture avec l'autorité. Revenant, en conclusion, le philosophe Jacques Rancière dans son ouvrage *La Méésentente*, Alain Guyard a fait la démonstration qu'aujourd'hui la crédibilité, et donc l'autorité des dirigeants politiques, s'est dissoute, laissant, pour reprendre son expression, « le trône vide ». Après que le public a questionné et échangé avec l'éclairé de la soirée, tout le monde a été renvoyé aux agapes. La suite à Ganges le 31 mai.

► Correspondant Midi Libre (04 07 01 05 23)



## Nature, culture, festivités

### La caverne du Pont d'Arc (réplique de la Grotte Chauvet)

Dimanche 18 mars, Saint-Roman se réveille, des voitures stationnent, des gens s'attourent - mais que se passe-t-il ?

Quinze courageux de Saint Roman (de tous âges) partent à la Caverne du Pont d'Arc à la rencontre des Cro-Magnons, premiers de notre espèce arrivés il y a un peu plus de 40 000 ans dans la région... (à quelques milliers d'années près !)

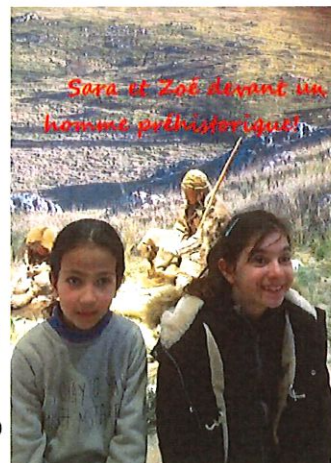
Nous les avons vus chasser le mammouth ou piqueniquer dans la Galerie de l'Auri-gnacien (nous avons préféré piqueniquer sur la terrasse du café) et nous avons vu ce qu'ils ont bien voulu nous laisser... de magnifiques dessins !!!

Ceux qui s'attendaient à voir des dessins et que des dessins – et non –nos chers ancêtres, Cro-Magnons ou Cro-Magnonnes, couvraient les parois de la Grotte Chauvet de bandes dessinées — il y a 36 000 ans.

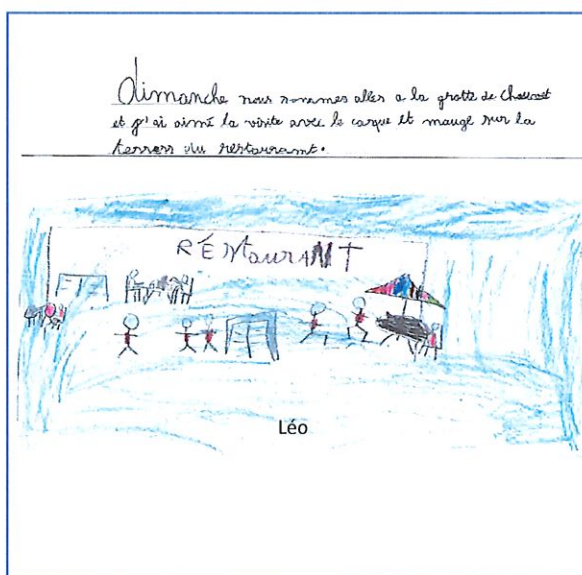
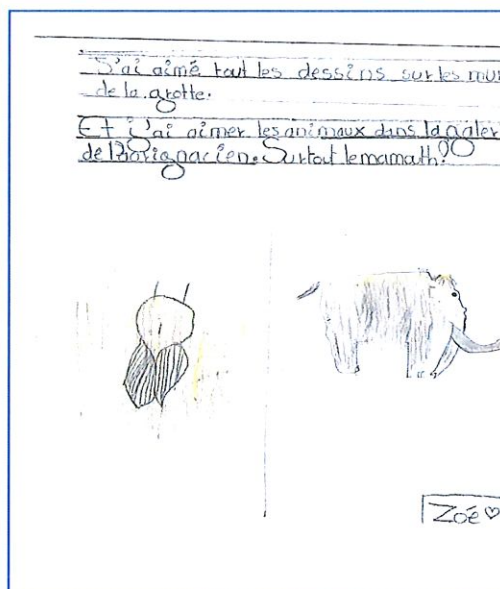
Des rhinocéros qui foncent, un bison qui souffle tout ce qu'il peut de ses naseaux, des lionnes qui chassent en groupe, un tout mignon bébé mammouth. Et on croit avoir tout vu mais non, il y a toujours un animal caché dans un autre.

Bref c'était une belle sortie, à l'initiative de la médiathèque, qui avait été annoncée sur un précédent bulletin.

A refaire ? Vers d'autres destinations ?



I. O



Voilà ce que j'ai aimé à la Caverne du Pont d'Arc :  
Les bosses des rochers ont servi aux dessins d'animaux.  
Voir des ossements par terre d'ours et de panthères de dizaines de millions d'années !

Amine





## Nature, culture, festivités

### **Les Silencieuses** – La Bergerie du Col le 8 avril.

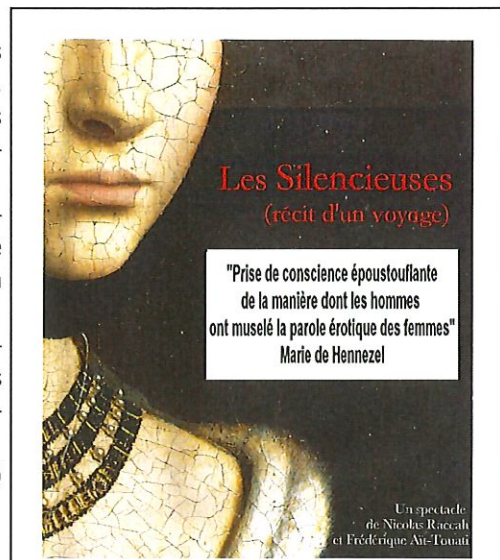
Il y a dix ans Nicolas Raccah était venu présenter en Bretagne chez des amis "Le petit traité du plaisir—poésies érotiques de la Renaissance". Nous étions une douzaine et avons été séduits par la beauté de ces textes, leur mise en valeur par la diction et la simplicité de Nicolas; l'échange a ensuite eu lieu autour d'un repas.

Averti par courrier électronique de son nouveau spectacle "Les Silencieuses" et très intéressé, j'ai pu le voir avec une amie à St Maurice de Cazeveille chez des particuliers en janvier. Extrêmement ému, il m'a paru indispensable de faire partager cette expérience.

Grand merci à St Roman de Codières, les aides ont été très nombreuses, visibles comme celle de Cécile à l'entrée, mais aussi toutes les autres sans lesquelles ce spectacle n'aurait pas été une réussite applaudie par 70 personnes.

François Thévenin (du Savel)

Pour en savoir plus : <http://compagnie-fataleaubaine.com/>



### **Week-end solidaire à la bergerie du Col**

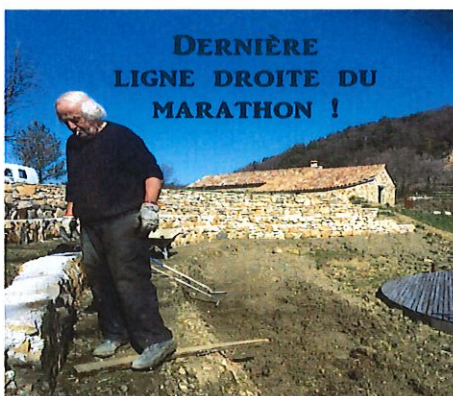


Franck Casey est un jeune américain atteint d'un cancer. Il est ami de Léandre qui a passé son enfance au Prat (en bas du Savel) dans la chèvrerie de ses parents. Ils ont parcouru ensemble l'Argentine après avoir travaillé dans une ferme chilienne. Mais la vie de ce jeune homme plein d'entrain et de rêves s'est bloquée lorsqu'il a dû rentrer en Amérique pour y suivre un lourd traitement, et toutes ses économies y ont été vite englouties, la couverture sociale étant inexistante aux USA.

Dans le but de lui apporter, si symbolique soit-il, notre témoignage de solidarité nous avons mis nos savoir-faire, yoga et marche nordique à portée de tous durant un week-end solidaire.

Le fait que chacun vienne donner de lui-même, du soutien moral et de l'argent pour aider, a créé une ambiance particulière, douce et puissante ! Beaucoup ont surmonté la flemme, sont sortis du cocon de la cheminée, ont bravé l'épais brouillard, pour soutenir ce projet. Nous sommes reconnaissantes d'avoir pu réaliser et réussir cet événement. Merci à toutes et tous.

Marie-Claire, Marine, et Sylvie (de la Coste)



Chaque matin, dès l'aube, son C15 est là, et lui avec ...  
Notre cher Philippe a presque achevé son ouvrage solitaire !

### **Un nouveau médecin à Sumène**

Depuis le 13 mars dernier, le docteur Marie-Aude Bonnel, médecin généraliste, a remplacé le docteur Monney.

Son adresse : Centre médical communal : rue de la Coste. 30440 Sumène  
04 13 35 03 78

Ses heures de consultations :

- . Lundi, mardi et vendredi : 8h30/13h, sans rendez-vous ; 15h/19h, sur rendez-vous
- . Jeudi : 8h30/12h, sans rendez-vous

Nous nous réjouissons vraiment que ce remplacement ait pu intervenir !!





## Nature, culture, festivités

### *L'atelier musique des enfants de l'année 2017-2018*

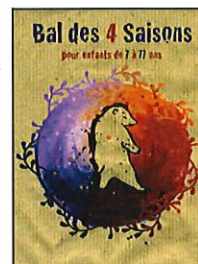


Depuis le mois d'Octobre, Lucie, Timothé, Ayana, Youssef, Sarah, Kélia et Emma sont venus tous les mercredis jouer de la musique : chants, danses et instruments ont rythmé les séances.

Cet hiver, les enfants ont eu la chance d'avoir deux fois la visite de Pierre Goujon, intervenant musique, avec lequel ils ont pu essayer violon, violon électrique, violoncelle et contrebasse.

Ils ont pu aussi essayer des flûtes très différentes : en bois, en terre, des pipeaux, flûte traversière, basse, alto.

L'année se termine en beauté, le **mardi 1<sup>er</sup> mai à Monoblet**, où ils sont invités à venir retrouver d'autres enfants de Lasalle et Monoblet pour un atelier musique en commun, puis ils feront une **présentation à 15h30**. Après un goûter partagé un bal des familles clôturera l'après-midi à partir de **17h**, ouvert à tous, gratuit pour les enfants des ateliers, au cha-  
peau pour les autres.





## Nature, culture, festivités

### La rubrique Plantes

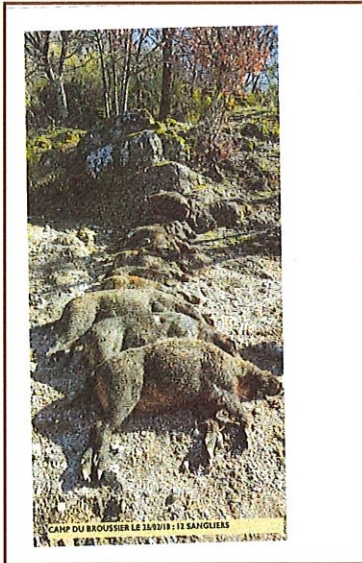
#### La violette

Elle se découvre au coin de chaque hameau, bois ou pré, elle donne du plaisir par son charme, son élégance et son parfum. Dans un article de François Couplan on peut lire le moyen de confire avec précaution ses pétales et qu'elle fut longtemps cristallisée pour décorer les gâteaux. Vivaces, cultivée ou sauvage, elle existe en grande quantité de variétés et couleurs. Elle rehausse salades et desserts. Sa feuille cuite peut épaissir une soupe comme le ferait le tapioca, elle rappelle aussi le gombo des pays chauds. Excellente pour traiter les problèmes pulmonaires...En tout cas, ça sent bon !



A.L

### Quelques mots sur la chasse



Bonjour à tous et à toutes,

Comme chaque année à la même période, la chasse se termine.

Nous avons fait une très belle saison, puisque nous avons tué 176 sangliers, avec un record à Saint Roman, du jamais vu dans cette petite commune : le samedi 27 et le dimanche 28 janvier, nous avons tué 43 sangliers !

Le samedi, nous avons chassé au lieu-dit Combe Bonne 10 sangliers, et le dimanche, nous nous sommes associés avec une autre société de chasse, les Allibert qui sont nos voisins. Une fois par an, nous chassons une journée ensemble dans la montagne du Cayrel. Il y avait 48 chasseurs aux postes, 8 rabatteurs, et 50 chiens.

A 13 heures, la battue s'est terminée avec au tableau de chasse 33 sangliers tués, qu'il nous a fallu dépouiller ensuite. Un gros travail !!

Des informations à noter :

les samedis 14 avril et 19 mai, les chasseurs vont débroussailler certains chemins ;

le dimanche 1<sup>er</sup> juillet à midi, nous ferons un méchoui pour les habitants de la commune.

Pensez à apporter votre couvert !

Je vais terminer mon petit bavardage sur ces quelques mots : Sincères amitiés et Bonne santé à tous et à toutes.

Francis Sauzet

Le samedi 24 mars 2018 comme tous les ans à pareille époque, la société de chasse de Saint-Roman de Co-dières a organisé son traditionnel repas annuel des chasseurs organisé dans la bergerie du col . Outre le fait de passer une agréable soirée de convivialité entre chasseurs et gens de la commune, ce repas est aussi l'occasion d'inviter pour la remercier la municipalité qui met à disposition un local, ainsi que les nombreux propriétaires qui les autorisent à chasser sur leurs terres dans la commune.

Thierry Landes



## Tribunes, idées ...

### SOS Linky

C'est prévu pour 2019, mais cela peut arriver plus vite sans prévenir. L'heure de la pose des compteurs Linky approche.

Ce compteur espion a déjà provoqué des centaines de pannes, des incendies, des explosions, et l'augmentation de toutes les factures.

Il injecte des radiofréquences cancérogènes dans tous les circuits et appareils électriques, et déclenche l'electrohypersensibilité.

D'autres pays l'ont refusé et, en France déjà plus de 550 communes s'y opposent.

Je me suis préoccupée de cette question et j'ai pu constater que bien des personnes, ici pensaient comme moi être protégés par la délibération de refus de notre équipe municipale, hors ce n'est pas le cas.

Je laisse à nos élus le soin de nous éclairer sur ce point.

Toujours est-il que nous ne sommes pas protégés. A chacun de se débrouiller individuellement pour tenter d'éviter ce nouveau fléau. Ce n'est pas facile, surtout si le compteur est placé à l'extérieur de la maison.

Plusieurs démarches sont proposées par les associations de défenseurs des droits.

Dans son site, [www.santepublique-editions.fr/refus-linky](http://www.santepublique-editions.fr/refus-linky), Anne Lobé propose de faire une sommation par huissier. Ceci a été efficace à Nîmes, mais rien n'est complètement garanti car les poseurs de Linky sont des sous-traitants sans foi, ni loi, payés au nombre de compteurs posés et qui agissent souvent comme des voyous.

Il y a aussi « Robin des toits » qui propose une démarche de refus par lettre recommandée sans huissier. Et dans tous les cas, il est conseillé surtout de protéger l'accès au compteur.

Que pensez-vous faire ?

Sur cette question, toutes les bonnes idées sont les bienvenues.

Nous serions plus efficaces en mutualisant nos compétences et nos recherches.

Vous pouvez m'appeler au 04 67 81 39 69



Eve Khune

### Une fermeture de classe à Sumène



*« Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison »*

Victor Hugo

La rumeur courait sur la fermeture possible de classes à l'école publique de Sumène, puis la rumeur est devenue une confirmation, ce qui a mobilisé fortement les parents d'élèves.

Après un rassemblement devant la sous-préfecture du Vigan, les parents d'élèves ont pu exposer leur désappro-

bation à Monsieur Fesquet, inspecteur de la circonscription d'Alès-Le Vigan venu les rencontrer le 13 février 2018 à l'école publique en présence du directeur, Monsieur Gallet.

Malgré cette mobilisation, les élèves et leurs parents ont appris la bien triste nouvelle : la suppression d'une classe à l'école publique de Sumène est confirmée pour la rentrée en septembre 2018.

Il faut espérer que les enfants et les enseignants pourront poursuivre leur chemin dans les bonnes conditions que l'on connaît aujourd'hui.

Florence REMY  
(Teulon)



## Tribunes, idées ...

### *La rumeur ?*

*C'est une information non vérifiée, dont la source est non officielle et qui se répand ...*

#### **Le mot** (Victor Hugo)

Braves gens, prenez garde aux choses que vous dites !  
 Tout peut sortir d'un mot qu'en passant vous perdîtes ;  
 TOUT, la haine et le deuil !  
 Et ne m'objectez pas  
 Que vos amis sont sûrs  
 Et que vous parlez bas...  
 Ecoutez bien ceci :  
 Tête-à-tête, en pantoufle,  
 Portes closes, chez vous, sans un témoin qui souffle,  
 Vous dites à l'oreille du plus mystérieux  
 De vos amis de cœur ou si vous aimez mieux,  
 Vous murmurez tout seul, croyant presque vous taire,  
 Dans le fond d'une cave à trente pieds sous terre,  
 Un mot désagréable à quelque individu.  
 Ce MOT - que vous croyez que l'on n'a pas entendu,  
 Que vous disiez si bas dans un lieu sourd et sombre -  
 Court à peine lâché, part, bondit, sort de l'ombre ;  
 Tenez, il est dehors ! Il connaît son chemin ;  
 Il marche, il a deux pieds, un bâton à la main,  
 De bons souliers ferrés, un passeport en règle ;  
 Au besoin, il prendrait des ailes, comme l'aigle !  
 Il vous échappe, il fuit, rien ne l'arrêtera ;  
 Il suit le quai, franchit la place, et cætera  
 Passe l'eau sans bateau dans la saison des crues,  
 Et va, tout à travers un dédale de rues,  
 Droit chez le citoyen dont vous avez parlé.  
 Il sait le numéro, l'étage ; il a la clé,  
 Il monte l'escalier, ouvre la porte, passe, entre, arrive  
 Et railleur, regardant l'homme en face dit :  
 "Me voilà ! Je sors de la bouche d'un tel."  
 Et c'est fait. Vous avez un ennemi mortel.

(Choisi par Geneviève Decisier)

### **A St Roman de Codières aura lieu la fête champêtre les 28 et 29 juillet organisée par l'association « Les Romances »**

Buvette Repas Tombola concours de pétanque et de belote orchestre et DJ  
 Tournée des fougasses le 21 juillet 2018  
 On vous attend nombreux dans une ambiance festive et conviviale !!